

CAPL du 22 février 2013

Mouvement de mutation au 1^{er} avril 2013

Catégorie B – Filière Gestion Publique

Compte-rendu

La DRFIP a reconnu que la diffusion des documents de travail à l'ensemble des organisations syndicales (même à celles qui n'ont pas d'élus dans ces instances) était une erreur. Elle s'est engagée à l'avenir à ne les transmettre qu'aux seules organisations disposant d'élus au sein de la CAPL.

Concernant l'entretien professionnel, malgré notre demande, le calendrier est maintenu. Les entretiens débiteront donc à compter du 25 février 2103. Nous avons pu tout de même constater que suite à notre intervention, la Direction s'est fendue d'un courriel aux personnels récapitulant l'ensemble des informations réglementaires à leur disposition.

Le Président de la CAPL indique qu'aucune note d'aide à la confection du tableau synoptique n'est valide dans ce département.

Pour Monsieur POGGIOLI, la participation de l'autorité hiérarchique à la CAPL et à la commission d'harmonisation n'est pas un problème déontologique.

Pourtant, il indique qu'elle interviendra de façon très rare dans l'attribution de réductions d'ancienneté et qu'elle ne fera pas partie du comité d'harmonisation.

Pour la CGT, l'attribution de bonifications doit être obligatoirement du ressort de la CAP.

MOUVEMENT

3 arrivées sur le département, compte tenu d'un refus de mutation et du détachement d'un agent sur la Fonction publique territoriale, en réalité, cela se traduit par deux emplois de plus non pourvus.

30 demandes de mutation pour convenance dont seulement 4 ont été satisfaites, conséquences des vagues massives de suppressions d'emplois à la DGFIP.

Après avoir détaillé le mouvement, Monsieur POGGIOLI constate que celui-ci est bien loin de combler les nombreuses chaises vides.

Etonnant, car ce constat, la CGT Finances Publiques 31 n'a pas attendu la CAPL pour le faire ; dès le 29 janvier 2013, elle en a informé la Direction Générale des Finances Publiques dans l'optique du mouvement complémentaire.

A voir celui-ci (aucun poste affecté), notre demande a du faire l'objet d'un appui plus que confidentiel de la part de la DRFIP HAUTE GARONNE.

Un agent affecté au PIAA a obtenu son détachement en Fonction publique territoriale, un collègue a donc pu obtenir le poste au titre de l'ancienneté de la demande.

Le stock est donc ramené à neuf demandes pour le département.

Compte tenu du flou artistique qui entourent l'avenir des dossiers restants, la CGT restera vigilante.

La CGT Finances Publiques 31 a demandé l'affectation d'un contrôleur à la Trésorerie d'Auvergne.

Dans un premier temps, la parité administrative a indiqué que cet agent n'avait pas demandé la structure, puis sur l'insistance des élus CGT, elle a reconnu qu'il avait bien fait parvenir un mail en ce sens à la Division RH.



Toulouse, le 18 mars 2013

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane
31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr

Le président a ensuite indiqué qu'il n'avait pas été donné de suite favorable car bien que l'agent ait droit (de droit) à un temps partiel du fait de sa situation, la quotité demandée (50%) n'est pas elle « de droit » ; argument confirmé en séance par la Division des Ressources Humaines.

Les élus n'ayant pas lu la même chose ont demandé communication de l'instruction, ce qui n'a pas été fait.

Monsieur POGGIOLI a fini par lâcher que ce n'était pas dû à la demande de temps partiel mais à l'affectation d'un agent par la CAPL du mouvement C.



Dans cette affaire, la Direction a quand même cédé à la pression du Chef de poste quant à la quotité du temps partiel, ce qui est en totale contradiction avec l'instruction en vigueur : en effet, celle ci précise que le temps partiel de droit ne peut faire l'objet d'une fixation par la Direction en matière de quotité de travail (50 à 90 %). Seuls les jours d'absences sont négociables en rapport aux nécessités de service. L'agent concerné a donc fait les frais d'une trop grande honnêteté en jouant « franc jeu » avec l'administration : cela lui coûte donc sa mutation et un rapprochement de son domicile qui aurait pu grandement améliorer sa gestion familiale quotidienne.

Concernant cette Trésorerie, la Direction locale n'a pas craint la « double faute » puisqu'elle a affecté en catégorie C un agent dont la CGT avait signalé la situation personnelle, qui plaidait pour une affectation moins éloignée de son domicile. Mais qu'importe la vie quotidienne des collègues, Tagerfip a pris le pouvoir et nos dirigeants nationaux et locaux ont désormais un tableur greffé dans le cerveau, n'envisageant les situations sociales que lorsque l'incendie a eu lieu. Les déclarations d'intention concernant les indicateurs, les tableaux de bord de veille sociale et autres « correspondants » locaux ne sont que des écrans de fumée destinés à masquer la casse de l'humain, qui, lentement mais sûrement, gangrène l'ensemble des services publics du territoire.

Monsieur POGGIOLI ne ferme pas la porte et précise que ces cas seront examinés pour le mouvement du 1^{er} septembre 2013.

Mouvement mis aux votes de la CAPL

Mouvement externe :

- 1 arrivée sur la Trésorerie CHS Marchand (non demandé par l'agent)
- 1 arrivée sur le SIP Toulouse Centre (7^{ème} vœux)

Mouvement interne :

- 1 arrivée sur le PIAA (ancienneté de la demande)
- 1 arrivée sur la Division comptabilité (1^{er} vœux)
- 1 arrivée sur le CFP d'Aucamville (seul vœux)
- 1 arrivée sur le SIP de Colomiers (1^{er} vœux)

Information de dernière minute :

La collègue qui devait aller sur Aucamville a refusé sa mutation. La Direction, soucieuse du dialogue social, n'a informé les élus en CAPL B que la veille de la CAPL complémentaire C du 14 mars dernier ...

La parité administrative vote pour, la **CGT et Solidaire votent contre**, FO s'abstient.

Le sens de vote des élus CGT ne vise bien sûr pas les collègues qui ont obtenu satisfaction mais un mouvement qui laisse des postes vacants au mépris des besoins criants des services et des doctrines d'emploi.

Questions diverses :

A la demande de la CGT et compte tenu du prix élevé du repas invité à la Cité administrative (près de 10 euros), des cartes vont être mises à disposition des stagiaires.

Vos élu-e-s et expert-e-s CGT à cette CAPL B:

Maïte SERENA, Jean-Marc SERVEL, Anne-Marie REVEL, Thierry DELARCHE
Estelle MOLO-GENE, Ghislaine REMY